

Privilège—M. McGrath

C'est par l'intermédiaire des organes de la presse de Terre-Neuve que j'ai eu connaissance de ces renseignements. En effet, ils avaient appris que le ministre de la Défense nationale se rendrait à Terre-Neuve afin d'y faire une déclaration à propos d'une nouvelle politique de la Défense nationale. Mardi dernier, le ministre m'a assuré qu'aucune déclaration ne serait faite cette semaine, faute de temps, car il devait se rendre à une réunion de l'OTAN en Europe et il ne ferait qu'une brève escale à Terre-Neuve. Il m'avait promis que je serais avisé. Aujourd'hui, pendant que j'essayais d'amener son collègue, le ministre des Transports qui partage la responsabilité à cet égard, à nous communiquer l'essentiel de la déclaration du ministre de la Défense nationale, ce dernier était enfermé dans son bureau à mettre la dernière main à une déclaration qu'on refuse de faire à la Chambre.

La déclaration sera faite à Gander, à Terre-Neuve, ce soir à 8 heures, et portera sur un sujet dont la Chambre est saisie depuis onze mois. Ce sujet a fait l'objet de questions, de débats à l'ajournement, d'une pétition portant 40,000 signatures et de nombreuses questions au cours de diverses périodes de questions orales. En fait, c'était une question si urgente vers la fin de la dernière session que le ministre des Transports, qui a une lourde responsabilité à cet égard, a publié un communiqué le 7 avril annonçant la formation d'un groupe d'étude chargé de recommander au gouvernement une nouvelle politique en matière de recherche et de sauvetage. Il avait fallu trois tragédies au large de la côte est qui avaient coûté la vie à six pêcheurs canadiens, pour en arriver à cette décision.

Les choses se sont précipitées au début de la présente session à la suite du naufrage du navire hollandais *Gabrielle* qui a entraîné 13 pertes de vie. Devant cette tragédie, j'ai rappelé au ministre qu'il avait promis à la Chambre en avril dernier qu'il communiquerait les recommandations du groupe d'étude vers le milieu de l'été. Suite aux questions que nous lui avons posées, le ministre a assuré, à l'extérieur de la Chambre le 18 octobre, qu'une déclaration sera faite au plus tard dans deux semaines. Il s'est écoulé depuis un mois et demi.

Je soutiens que le ministre de la Défense nationale offense le Parlement en refusant de lui communiquer la déclaration qui sera faite aujourd'hui à la presse. Il ne veut pas donner aux députés l'occasion de l'interroger. Nous n'aurions rien à redire si le ministre avait fait cette déclaration à la Chambre aux termes de l'article 15(3) du Règlement. Les journalistes réunis à Gander ce soir auront le privilège d'interroger le ministre. Mais nous, nous ne l'avons pas.

Je maintiens que le ministre de la Défense nationale fait preuve d'une attitude méprisante. Je dirais la même chose du ministre des Transports de qui relève la question. Il a assumé la plupart de ses responsabilités envers la Chambre à l'égard des questions, des motions et des discours. Aujourd'hui, en réponse à ma question, il a refusé de communiquer à la Chambre les renseignements en sa possession qui doivent être communiqués à la presse en fin de journée. Le ministre ne quittera pas Ottawa avant 4 heures cet après-midi. La conférence de presse ne doit avoir lieu qu'à 8 heures ce soir. Toutefois, il refuse de nous communiquer cette déclaration et de nous permettre de l'interroger sur son contenu. J'estime que c'est une attitude méprisante.

Cette situation diffère de la question de privilège soulevée il y a quelques jours par le député d'Oshawa-Whitby (M. Broad-

[M. McGrath.]

bent) au sujet de la déclaration télévisée du premier ministre (M. Trudeau) à la suite des élections au Québec. La différence est très grande. Cette déclaration qu'il doit faire à la presse de Terre-Neuve en fin de journée porte sur la nouvelle politique de sauvetage air-mer, question qui a occupé la Chambre presque quotidiennement depuis 11 mois. J'estime que le ministre et son collègue s'écartent totalement des pratiques de la Chambre en refusant de fournir des renseignements que le ministre s'est engagé à donner dans des déclarations à la Chambre comme à l'extérieur. C'est une attitude offensante à laquelle on ne s'attendrait pas de la part d'un ministre de la Couronne, surtout un ancien ministre de la Justice.

Ma question de privilège porte sur le fait qu'il y a eu une grave dérogation aux pratiques de la Chambre.

● (1510)

Je prétends que le ministre de la Défense nationale et son collègue le ministre des Transports portent atteinte aux privilèges de la Chambre. Je vous rappellerai, monsieur l'Orateur, que le comité permanent de la procédure et de l'organisation n'a pas reçu d'ordre de renvoi. Il n'a pas été formé depuis la reprise de la session. C'est la deuxième fois que des députés saisissent la présidence de ce problème en soulevant la question de privilège. Dans ces conditions, je propose, appuyé par le député de Grenville-Carleton (M. Baker):

Que la question des déclarations faites par des ministres à l'extérieur du Parlement pendant que la Chambre siège soit renvoyée au comité permanent de la procédure et de l'organisation.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Je ne ferai qu'une brève intervention, monsieur l'Orateur, étant donné que certaines déclarations faites par le député ne sont connues que du ministre de la Défense nationale (M. Danson). Je dois dire, toutefois, que la motion du député ne constitue pas, à mon sens, une question de privilège, mais qu'il s'agit plutôt d'une question touchant le Règlement et la procédure de la Chambre. Comme je l'ai dit dans la première réponse que j'ai donnée au député, je trouve très surprenant qu'il nous accuse de manquer d'égards envers la Chambre parce que nous avons annoncé un programme de grande importance pour Terre-Neuve, à Terre-Neuve . . .

Des voix: Bravo!

M. Lang: Si je comprends bien le Règlement, il n'est absolument pas catégorique même sur cette question des exposés de politique. Il va sans dire qu'il n'est pas nécessaire de faire à la Chambre toutes les déclarations sur les mesures prises pour régler des questions précises. Dans le cas présent, l'objectif que nous poursuivons en créant un service efficace de recherche et de sauvetage n'est un secret pour personne. Tout le monde savait également que nous étudions les détails de la création d'un tel service. Il est très normal de faire les déclarations qui intéressent particulièrement certaines régions dans les régions en cause. Par exemple, j'ai souvent fait des déclarations concernant l'industrie céréalière dans les Prairies. C'était, à mon sens, la chose la plus normale à faire. Quant à la déclaration en question, il me semble qu'il aurait été naturel de la faire dans la région de l'Atlantique ou dans la région du Pacifique. J'ai l'impression que le député fait tout ce qu'il peut pour priver la presse et les habitants de ces régions de l'occasion d'avoir de temps à autre la primeur des annonces les concernant, au lieu d'en prendre connaissance après coup. Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, je crois que compte tenu